

# **Informations sur Délibérations et Procès Verbal du Conseil Municipal**

Lors de la séance du 30 Juin 2022 le conseil municipal a décidé de maintenir la publicité par affichage sur les panneaux se situant rue du Général Leclerc et rue Cazotte.

Quant au Procès Verbal de la séance, il est affiché et mis en ligne après son approbation lors du conseil municipal suivant.